

compétence et elles doivent pouvoir adapter les programmes fédéraux s'adressant aux provinces à leurs besoins et à leurs situations spécifiques, sans que le gouvernement fédéral leur impose des décisions.

Je crois qu'il faut déplorer qu'une si grande partie du discours des politiciens fédéraux dans ce débat, tout comme dans d'autres débats constitutionnels, tende à dénigrer les gouvernements et les assemblées législatives des provinces. Les législateurs provinciaux doivent se faire élire et rendre des comptes à leurs électeurs. Il me semble que nous devrions faire preuve d'un peu plus de respect à l'égard du pouvoir souverain qu'ils détiennent dans leurs propres domaines. Qui dit, par exemple, que le gouvernement fédéral ou le Parlement est source de toute sagesse en matière de politique sociale progressiste? L'exemple le plus souvent cité à cet égard est l'assurance-maladie.

Même si je me rappelle qu'il figurait dans le programme du Parti libéral en 1919, le premier régime d'assurance-maladie à entrer en vigueur au pays a été institué par le gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan.

Je ne suis pas d'accord non plus avec les craintes du sénateur Kirby ni avec celles exprimées plus tôt aujourd'hui concernant l'idée que la formation de la main-d'œuvre soit confiée aux provinces. Je crois que ces sénateurs sous-estiment la capacité créatrice et innovatrice des provinces lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des programmes et des politiques dans ces domaines. Le sénateur Kirby estime que, sans la surveillance fédérale, les provinces s'en tiendront à la formation axée sur leurs activités économiques traditionnelles, marginalisant ainsi leurs travailleurs et empêchant toute mobilité de la part des jeunes. Mais ne se pourrait-il pas que l'acquisition de nouvelles compétences alliée à un système d'éducation, de placement, de services sociaux et de développement économique dans un régime provincial rende davantage service à l'individu? Ne se pourrait-il pas aussi que les gouvernements provinciaux se servent de la formation professionnelle pour promouvoir les investissements et le développement économique dans leur province? Ne se pourrait-il pas également que, pour autant que nous souhaitons un certain nivellement, ou une certaine péréquation, comme on dit, la concurrence entre les provinces dans ces domaines soit productive?

Quoi qu'il en soit, je rappelle aux sénateurs Kirby, Graham et autres qui ont soulevé cette question qu'une disposition de l'entente de Charlottetown prévoit qu'à la demande d'une province qui ne voudrait pas que le gouvernement fédéral se retire de la formation de la main-d'œuvre, le gouvernement fédéral devrait négocier une entente pour maintenir ses programmes de formation et de perfectionnement de la main-d'œuvre dans cette province.

● (1920)

Enfin, comme en témoigne la page 1990 des *Débats du Sénat*, le sénateur Austin a déclaré:

On a en effet créé dans l'entente de Charlottetown des structures parallèles qui affaiblissent notre Parlement. On a un régime de premiers ministres provinciaux qui font maintenant partie eux aussi du gouvernement de notre pays, bien qu'ils n'aient pas été élus à l'échelle nationale. On a convenu dans l'entente de Charlottetown que nous aurons un système distinct de consensus en ce

[Le sénateur Murray.]

qui a trait aux structures et à bon nombre de politiques qui influenceront sur la conduite des affaires de notre pays. Je pense que cela affaiblit le Canada.

Honorables sénateurs, j'ignore comment nous allons coordonner l'éducation, la formation, les programmes sociaux et le reste si ce n'est grâce à la collaboration fédérale-provinciale. Comment allons-nous supprimer ces barrières commerciales interprovinciales dont le sénateur Sparrow et d'autres parlent si ce n'est grâce à une action concertée? De quelle façon allons-nous mettre en œuvre certains des traités internationaux conclus par le gouvernement fédéral, soit dans le domaine du commerce, de l'environnement ou des droits de la personne, sans la collaboration des provinces, alors qu'une grande partie des dispositions de ces traités touchent des questions de compétence provinciale?

Nous formons une fédération. Nous avons une souveraineté partagée. Les provinces sont souveraines dans certains domaines. Nous devons tous conjuguer nos efforts.

Le sénateur Austin a décrit ainsi sa province, la Colombie-Britannique, et ses habitants:

Les Britanno-Colombiens se perçoivent comme habitant une province en pleine expansion, qui pour le Canada est la porte sur le Pacifique et l'élément canadien de l'Ouest dans l'axe nord-sud de l'Amérique du Nord.

Il a ajouté:

L'impulsion est forte en Colombie-Britannique[. . .] pour établir des liens entre régions, pour réduire les obstacles au commerce et à la libre circulation des personnes ainsi que les obstacles juridiques qualitatifs dressés de part et d'autre de la frontière afin de faire place à des échanges commerciaux plus vigoureux et de permettre le développement d'un sentiment d'appartenance à une même société.

Il décrit le caractère unique et la spécificité de la Colombie-Britannique et de son économie, ainsi que la société britanno-colombienne et les aspirations de ses citoyens.

Je signale que l'entente de Charlottetown, entre autres choses, donnera à la Colombie-Britannique, si elle le désire, davantage de pouvoirs au chapitre de l'immigration et de la formation de la main-d'œuvre. Si elle le désire, le gouvernement fédéral se retirera de certains secteurs relevant de la compétence des provinces, par exemple, les forêts, le tourisme, les mines, les loisirs et le développement régional.

Contrairement à ce que prétend le sénateur Austin, cette mesure n'affaiblira pas le Canada. Elle permettra à la Colombie-Britannique de développer comme bon lui semble son économie distincte et dynamique. À mon avis, la Colombie-Britannique aura encore avantage à faire partie de cette grande entité qu'est le Canada. En ce sens, cette entente est bonne pour la Colombie-Britannique et elle est bonne pour le Canada.

Le sénateur Austin déplore que nous n'ayons pas de sentiment d'identité, pour reprendre ses termes, comparant défavorablement le Canada à l'Allemagne, au Japon et au Mexique. Honorables sénateurs, cela ne doit pas s'entendre en mauvaise part, mais je dois dire que ces pays ont leur identité, et l'histoire qui va avec.